

Séance du : 19 février 2026

n° 05/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février à 18h45 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 6 février 2026 n'ayant pas pu se réunir le 12 février 2026 en raison des conditions météorologiques (Alerte rouge vent et crues), le comité a été de nouveau convoqué le 18 février 2026.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 février 2026, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 19 février 2026 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 18 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège administratif du Pole Territorial et Rural à Montferrand, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Robert BATIGNE, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Serge SERRANO, Gilles TERRISSON.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Pascal ASSEMAT, Philippe HEDIN, RAMONDA Hervé.

En exercice : 63

Présents : 25

Avait donné pouvoir :

Nombre de voix : 25

Excusés :

Christian CAMINADE, François DEMANGEOT, Lyson GLEYESSES, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Pierre MONOD, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2026 du PETR du Pays Lauragais et ses budgets annexes

Monsieur le Président rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires. Son organisation constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Il ne donne pas lieu à un vote mais fait l'objet d'une délibération spécifique.

Monsieur le Président présente en premier lieu le contexte d'évolution du PETR, les principales masses financières et enfin, les orientations du budget primitif 2026.

Il indique que ces éléments ont été travaillés par la Commission « Finances » réunie le 28 janvier 2025 sous la présidence de François Demangeot, rapporteur du Budget, débattues en conférence des présidents du 3 février et en Bureau le 5 février et adoptées à l'unanimité.

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Depuis 2015, le PETR du Pays Lauragais est un territoire de projets de 1920 km², regroupant 4 communautés de communes soit 167 communes dans un objectif de coordination territoriale, mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques publiques.

Le PETR porte à la fois le projet de territoire du Pays Lauragais, la stratégie du Gal des terroirs du Lauragais avec son programme LEADER, la mise en œuvre du SCOT, la coordination du Plan Climat Air Energie Territorial et sa mise en œuvre dans le cadre du programme d'actions qui lui a été confié par ses communautés de communes membres et leur révision via l'élaboration d'un SCOT valant PCAET.

Le PETR est ainsi devenu le lieu de conventionnement ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels : Europe, Etat, Région, Départements.

Le PETR voit sa population totale, en constante augmentation, portée à 111 605 habitants (INSEE RGP paru au 1er janvier 2026).

RETOUR SUR 2025

L'année 2025 a été marquée par des étapes clés, et notamment :

- La finalisation du SCOT valant Plan climat permettant un arrêt en janvier 2026, avec l'adaptation au changement climatique comme fil conducteur
- La réalisation d'un support visuel « du Lauragais de demain » issu des travaux du conseil de Développement
- La création d'un consortium entre le PETR et ses 4 communautés de communes pour proposer la candidature du Lauragais à l'accueil des rencontres nationales TEPOS en 2026, candidature retenue
- La préparation de l'accueil de TEPOS, avec la création d'un poste de coordinateur général et une délégation de 35 élus et techniciens aux rencontres TEPOS des Mauges
- La création d'une identité visuelle pour le collectif des Moulins du Lauragais, l'intégration de nouveaux moulins
- La co construction d'un second forum culturel avec le Conseil de Développement
- L'obtention d'un trophée de l'innovation pour le travail sur les chartes ENR

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 05 68 00 68 00

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260219-05_2026-DE

Les actions menées en 2025 sont détaillées dans le rapport d'activités 2025, mis en ligne annuellement après présentation en comité syndical. Un bilan des 10 ans d'actions du PETR est également en cours de finalisation.

LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2026

L'année 2026, année de changement de mandature, sera l'occasion de redéfinir les nouvelles priorités à mettre en place dès le second semestre.

Néanmoins, cette année s'inscrit dans la continuité des missions engagées depuis 2015, et permettra notamment de réaliser les actions suivantes :

- La finalisation du SCOT valant PCAET avec l'acculturation des nouveaux élus aux enjeux du territoire, ainsi que l'intégration des remarques issues des personnes publiques associées et de l'enquête publique en vue de son approbation début 2027
- La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire approuvé en 2015, ainsi que l'animation des commissions de travail dédiées sur les volets Transition écologique, culture et patrimoine ainsi que développement touristique, avec notamment :
 - L'accueil des rencontres nationales TEPOS en Lauragais fin septembre 2026
 - L'accompagnement à la sobriété énergétique et la rénovation des bâtiments publics, avec une animation territoriale sur mesure
 - La réalisation de 2 « parcours de rayonnement culturels » (éducation artistique et culturelle) sur le 1^{er} semestre
 - La mise en réseau des 4 OTI du territoire afin de développer le canal du Midi et ses sources avec notamment l'organisation d'une nouvelle édition du Canalathlon, valoriser le patrimoine et développer l'offre se construisant autour du collectif des moulins du Lauragais notamment, favoriser l'interconnaissance et mise en relation des acteurs du tourisme.
- La gestion et l'animation du programme LEADER permettant d'accompagner les acteurs locaux publics et privés
- L'animation des contractualisations pilotées par le PETR et la réalisation des bilans de fin de programmation
- La participation aux réseaux régionaux et nationaux pour défendre les intérêts du territoire
- L'animation du Codev et son développement.

L'APPUI DES PARTENAIRES

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, partenaire historique du PETR, est sollicité cette année encore pour un soutien financier au fonctionnement de la structure à hauteur de 25 000€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle), en plus de l'appui technique au territoire notamment dans le cadre la révision n°2 du SCOT et l'évaluation du SCOT en cours.

De même, la Région Occitanie accompagne également l'ingénierie du PETR en apportant une subvention de 52 250€ (sous réserve de vote de son instance décisionnelle).

En complément, les financements liés au programme Leader de l'ordre de 111 000 € interviendront principalement sur les volets Tourisme, Culture, et transition énergétique.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260219-05_2026-DE

Sur le volet Culture, la DRAC est sollicitée à hauteur de 20 000€ pour soutenir le projet d'éducation artistique et culturel du PETR.

Sur le Volet transition énergétique, le PETR bénéficie d'un soutien financier du Fonds vert pluriannuel à hauteur de 60% des dépenses éligibles relatives au poste d'animation de la sobriété énergétique et à la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique (116 250€). Sur 2026, il est proposé d'inscrire 24 000 € en recettes.

Dans le cadre de l'organisation du Canalathlon, VNF, la Région, ou encore le(s) Départements et le(s) territoire(s) concerné(s) seront sollicités.

LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention d'ingénierie LEADER : 111 000€
- Subvention d'ingénierie Département de la Haute-Garonne : 25 000 € + 1000€
- Subvention d'ingénierie de la Région Occitanie : 52 250 € + 1000€
- Fonds vert : 24 000 €
- Fonds Vert PCAET : 52 000€
- DRAC : 20 000 €
- VNF : 5 000 €
- Contribution des CC membres (base 2025 à 3.55€) : 396 198 €
- Transfert masse salariale sur budget annexe GAL : 112 000€
- TEPOS 2026 : 180 000 € (inscriptions, subvention, mécénat)

Dépenses

Charges de personnel

L'équipe technique du PETR / GAL est stabilisée autour de 11 agents en moyenne depuis 2018. Elle se compose de :

Poste de Direction, Assistante de direction (comptabilité, budget, ressources humaines..), Chef de projet GAL et contractualisations, chargés de missions développement territorial (urbanisme et aménagement, transition énergétique, animateur sobriété énergétique, culture et patrimoine, tourisme et communication), gestionnaires GAL, agent d'entretien, et une chargée de coordination du projet TEPOS2026.

Le dispositif d'ingénierie mutualisée représente 10.2 ETP sur l'année 2026 avec une équipe resserrée et pluridisciplinaire. Conformément aux priorités politiques, le nombre d'ETP sur le développement culturel a été réduit à 0.3 ETP sur l'année 2026.

L'enveloppe de la charge de personnel correspondante, incluant les évolutions de carrières, provisions CET, augmentation de la CNRACL, assurance statutaire ... est estimé à 547 350 €.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 68 68 68

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260219-05_2026-DE

- Charges à caractère général, frais de structure (abonnements, cotisations, déplacements, formation/séminaire, entretien, frais structurels ...) : 110 800€.

Actions :

- **Volet SCOT-AEC** : 40 720 € : Frais principalement liés à du fonctionnement et aux procédures de consultation. Les dépenses relatives aux études sont inscrites en section d'investissement.
- **Volet transition écologique** : 68 920 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission transition écologique :
 - o Favoriser la montée en compétence des élus et acteurs du territoire dans ce domaine :
 - Formation des agents du réseau TE du territoire à des outils d'intelligence collective
 - Formation/ acculturation/ montée en compétence des nouveaux élus sur des enjeux ciblés tels que l'Energie ou l'Eau
 - Préparation de l'accueil du séminaire TEPOS 2026
 - Organisation « d'urba-climat tour »,
 - o Faire vivre la TE et assurer la cohérence des politiques de transition sur le territoire lauragais :
 - L'animation du réseau des chargés de mission (chargés TE, Aménagement, CLS...)
 - o Accompagner les acteurs du territoire sur des actions concrètes :
 - L'expérimentation de la mise à disposition de vélos à assistance électrique (VAE)
 - L'émergence de projets citoyens de production d'énergie renouvelable
- **Volet Culture et patrimoine** : 21 540 € (Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission culture) :
 - o Soutenir et structurer les acteurs culturels :
 - Pilotage de la plateforme culturelle www.lauragais-culture.fr
 - o Développer une offre culturelle concertée et renforcer sa médiation :
 - Animation de la Convention de généralisation de l'Education Artistique et Culturelle
 - Portage d'une action culturelle concertée mettant l'EAC au cœur du projet : « parcours de rayonnement culturel » 2026
- **Volet Tourisme** : 45 000 € Budget réalisé sur propositions budgétaires de la commission tourisme :
 - o Développement du canal du Midi et ses sources
 - Organisation du Canalathlon 2026
 - o Supports de communication
 - Préparation et impression des éditions 2026 des :
 - Carnets gourmands + carte interactive en partenariat avec le CPFP La Rouatière
 - Cartes touristiques du Pays Lauragais
 - o Interconnaissance et mise en relation des acteurs du tourisme :
 - Organisation de l'éductour et de la bourse d'échange du Pays Lauragais
 - o Valorisation du patrimoine : collectif des Moulins
 - Actions de communication autour des moulins
 - Déploiement de la charte graphique : flyers, panneaux...
 - Adhésion de nouveaux moulins dans le réseau
 - Eductour moulin hors territoire

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260219-05_2026-DE

- Événement « du moulin à l'assiette »
 - **Actions de communication** : dépenses d'impressions essentiellement (incluses dans les dépenses des thématiques concernées)
 - **Actions du Conseil de Développement** : frais de fonctionnement (900€).
 - **TEPOS 2026** : dépenses de Restauration, Navettes, Communication, Aménagement des espaces, Villages, Frais intervenants, Prestations image/son/lumière, Médiation, Animations, Secours, Sécurité, Assurances, Frais accueil congressistes ...
- Fortes dépenses en 2026 par rapport aux recettes inscrites mais les dépenses et recettes liées à l'organisation de TEPOS 2026 s'équilibrent sur 3 ans.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

- Travaux : Subventions (R.A.R.) : 57 369 €
- DGD SCOT : 30 000€
- FCTVA : 5 825 €

Dépenses

- SCOT – révision n°2 / valant PCAET : externalisation des études environnementales, marché complémentaire AEC, DAACL : 49 035 €
- Captation culture : 3 000€
- Travaux, ajustements du siège administratif : 10 000€
- Autres investissements :
 - Divers investissements (mobiliers bureaux, ordinateurs...) : 2 200 €
 - Remboursement capital prêts : 24 330 €

A noter, ces propositions budgétaires ont été travaillées dans un souci d'économie par chacune des commissions de travail, la commission Finances et le Bureau.

Selon ces orientations budgétaires, le budget du PETR n'est pas équilibré et fera l'objet de réflexions au sein de la commission finances en prévision du vote du budget en comité syndical.

Les subventions des partenaires sur lesquelles le PETR s'appuie depuis plusieurs années sont en diminution, et de plus en plus incertaines.

Après débats au sein de la commission finances et du Bureau du PETR, compte tenu du contexte financier difficile pour toutes les structures publiques, et malgré des baisses de subventions et de la réduction de l'appui technique qui s'annoncent, les membres du Bureau ont souhaité interrompre cette année la dynamique d'une légère augmentation régulière basée sur l'inflation.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.61.11.11

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260219-05_2026-DE

LE BUDGET ANNEXE DU GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS

Le budget annexe du GAL des Terroirs du Lauragais s'équilibre autour de 131 000€ (Dépenses et recettes réelles) permettant une stabilité des contributions des communautés de communes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

- Subvention LEADER : 103 432 €
- Participation des communautés de communes : 27 901 €

Dépenses

- Versement au budget primitif PETR l'équivalent masse salariale : 112 000 €
- Frais divers (déplacements, frais de structure...) : 12 133 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Pas de recette

Dépenses

- Achats ordinateurs, vidéo : 7 200 €

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

LE BUDGET ANNEXE DE LA TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE

Le siège administratif est équipé de 23 panneaux solaires permettant une auto consommation et une revente de l'électricité. Un contrat de rachat sur 20 ans a été passé avec EDF. Il couvre la période du 19/07/2022 au 18/07/2042.

La consommation rachetée est prévue au tarif subventionné (10c€/kWh), avec un plafond de 1 600 heures soit : $1600 \times 8.4 = 13\,440$ kWh. Au-delà de ce plafond de 1 600 heures, le prix de rachat est de 5 c€/kWh.

La facturation que nous faisons à EDF pour la vente des kWh que nous injectons sur le réseau, se fait annuellement. Pour information, les gains annuels sont les suivants :

- 2022/2023 = 1 036.50 €
- 2023/2024 = 1073.70 €
- 2024/2025 = 960 €

Le budget annexe de la toiture photovoltaïque porte sur l'électricité produite non autoconsommée et revendue.

Le budget :

Recettes = revente électricité = 1 100 €

Dépenses = 2 000 €

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél : 04 68 20 22 21

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20260219-05_2026-DE

Les deux sections (fonctionnement et investissement) s'équilibrent avec les écritures d'ordres.

A noter : le PETR, produisant 10 MW cumulés, a obligation d'élaborer ce budget annexe au vu de l'arrêté du 10 juillet 2024 publié au JO le 17 juillet 2024 fixant le seuil de production à 1MW cumulé par collectivité pour les opérations d'autoconsommation au sens de l'article L. 315-1 du code de l'énergie.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité syndical à l'unanimité :

- 1) PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- 2) PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires et annexé à la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 19 février 2026.

Le Président,



Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 06 22 44

Courriel : contact@payslauragais.com

